

DEL-2020-63

L'An deux mille vingt, le vingt février, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 11/02/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BARDET, BAUD-GRASSET, BILLET, BLONDIAUX, BOISIER, BONDURAND, BOSSON F, BOURGEOUX, BUFFLIER, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, CIABATTINI, DEMOLIS, DESCHAMPS, DEROUSSIN, DESILLE, DREVON, DUCROZ, FOURNIER, FRANCOIS, GOLLIET-MERCIER, GRANDCHAMP, GYSELINCK, HERISSON, JACQUES, LANDAIS, MILON, MONATERI, MUGNIER, OGIER, PAPEGUAY, PELISSIER, PEUGNIEZ, RICHARD, ROGUET, SCHEVENEMENT, SIBILLE, STEYER, VICAT, VILLET.

Suppléants :

MM CHENEVAL, CURTET, FORAY, VIOLETTE.

Avaient donné pouvoir :

MM BESSON, BOSLAND, BOUCHET, BURNET, COUTIER, FAVRETTO, GILLET, HEISON, LAMBERT, MACHARD, MAURIS-DEMOURILOUX, PEILLEX, POUCHOT.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BERTHIER, DUBY-MULLER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEB, BAUD, BERNARD, BILAVARN, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, DEAGE, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GUENAN, GUIRAUD, HERVE, LAGGOUNE, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, LOMBARD, MAURE, MONET, MOUCHET, PACORET, PAGET, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, RUDYK, SERMET-MAGDELAIN, TRIVERIO, VANDERSCHAEGHE.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure Départementale.

Mmes ASSIER, BOSSON, CERDA, CHATELET, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR, MM SCOTTON, BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIOLLET : du SYANE.

Membres en exercice : 96
Présents : 50
Représentés par mandat : 13

Objet : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « SYAN'ENR » - PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE SOCIETE COMMERCIALE AYANT POUR OBJET LA PRODUCTION D'ENERGIE RENEUVELABLE PAR UNE INSTALLATION SITUÉE SUR LA COMMUNE DE THONON-LES-BAINS

Exposé du Président,

Par délibération 2018-160 du 28 juin 2018, le SYANE a approuvé la « Prise de participation de Syan'EnR au capital d'une société commerciale dont l'objet sera la production d'énergie renouvelable par une installation située sur le territoire de la Haute-Savoie »,

Dans le cadre du développement du projet hydroélectrique sur la Commune de THONON-LES-BAINS porté par la Société d'Economie Mixte Locale SYAN'EnR, il est proposé aux élus du SYANE de se prononcer sur la forme finale de la prise de participation, par la SEM, de la société de projet, Société Hydroélectrique de Thonon-les-Bains, créée pour porter ce projet.

Il est proposé que cette société de projet, créée conjointement par la SEM Syan'EnR et la société privée CAYROL International :

- ait le statut juridique d'une Société à Action Simplifiée (SAS) ;
- soit dotée d'un capital initial de 100.000 € ;
- ait la répartition des parts suivante : 40 % Syan'EnR - 60 % CAYROL International.

L'objet de la société, validé par le Conseil d'Administration de Syan'EnR, est le suivant :

- La Production d'énergie renouvelable par des installations situées sur le territoire de la commune de THONON-LES-BAINS, ou sur les territoires situés à proximité, et participant à l'approvisionnement énergétique de ces mêmes territoires ;
- L'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, d'exploitation sur les territoires de la commune de THONON-LES-BAINS et les territoires situés à proximité de tous ateliers et usines rentrant dans le cadre de la fabrication d'énergie hydroélectrique ou de toutes autres industries de production d'énergie renouvelable ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabrique entrant dans l'objet de la société ;
- La prise d'intérêts par voie d'apport, fusion, participation, souscription de parts, d'actions ou d'obligations ou de toute autre manière, dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et en général dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou ses filiales auraient des intérêts ;
- La cession, soit par voie d'apport, soit contre espèces à des particuliers ou à des sociétés créées ou à créer de tout ou partie de l'actif de la société,

D'une manière plus générale, la Société pourra accomplir toutes opérations juridiques, administratives, mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra en outre réaliser, de manière générale, toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet ou qui contribuent à sa réalisation.

Les membres du Comité syndical sont invités :

- à approuver la prise de participation de la SEM SYAN'EnR dans le capital de la société de projet désignée ci-dessus, avec une souscription initiale à hauteur de 40.000 € (40 % des parts sociales).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

